

Procès-verbal du Conseil Municipal de Trévol

Séance du 20 janvier 2025

Etaient présents :

Mmes et MM : ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, RAY-PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Mmes LALANNE Nathalie et BARAST Yannique (secrétaires de mairie).

Etaient absents :

M. PUZENAT Julien – pouvoir à M. DOMAS Julien

Mme MARCADIER Isabelle – pouvoir à Mme BERTHOMIER Laurence

M. DARBELET Pierre – pouvoir à Mme JACQUARD Marie-Thérèse pour le début de séance, puis à M. MARTEL Didier dès son arrivée

M. MARTEL Didier au début de la séance.

Secrétaire de séance : M. DOMAS Julien

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, demande au Conseil son approbation pour ajouter une délibération concernant le montant des frais scolaires pris en charge par la commune de Trévol pour les élèves scolarisés en dehors de la commune pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil adopte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Encaissement d'un don (défibrillateurs)

GAN et Groupama ont chacun fait un don de 500 € pour l'achat par la commune de défibrillateurs. Leur encaissement nécessite une délibération les approuvant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'encaissement de cette recette.

Mme le Maire précise que des formations à l'utilisation de ces défibrillateurs seront organisées et seront destinées aux élus, au personnel communal et aux présidents et représentants des associations de la commune. Ces formations seront dispensées en partenariat avec Groupama et les pompiers de Trévol.

2. Demande de subvention DRAC / clocher de l'église

Mme le Maire précise que le recours à une maîtrise d'œuvre a été nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et que celle-ci s'élève à 5 472 €.

Le montant total de l'opération s'élève quant à lui à 51 511,68 € TTC (hors option SAS CHARPENTE LABEYRIE) avec une participation prévisionnelle à hauteur :

- De 23,06% du conseil départemental
- De 20,43% de la DRAC
- De 12,65% de Moulins Communauté

La part d'autofinancement de la commune est quant à elle de 43,85 %. Mme le Maire a demandé à la DRAC de revoir leur subvention vue que le financement a augmenté par rapport à celle commandée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à la DRAC.

3. Convention d'adhésion médecine du travail

La commune de Trévol adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03).

A compter du 1^{er} janvier 2025, le financement de ce service ne se fera plus forfaitairement à l'acte (ex : visite médicale) mais par une cotisation annuelle à hauteur de 0,20% de la masse salariale de la collectivité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention formalisant les nouvelles modalités de fonctionnement et de financement du service médecine préventive.

Mme le Maire précise qu'elle sera vigilante au respect par le CDG de la régularité, prévue réglementairement, des visites médicales des agents.

M. MARTEL Didier arrive à 19h45.

4. Nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

La commune de Trévol adhère à l'ATDA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence a adopté le 27 novembre dernier ses nouveaux statuts, qui doivent être désormais adoptés par chacun de ces adhérents.

Mme le Maire passe la parole à M. DOMAS Julien qui résume les principales nouveautés apportées par cette modification statutaire :

- L'Agence change de nom et devient Allier Bourbonnais Territoires
- Le fonctionnement de la structure est simplifié en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- La mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

M. DOMAS Julien, agent de l'ATDA, ne participe pas au vote.

La modification des statuts de l'Agence est adoptée à l'unanimité des votants.

5. Rapport CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Moulins Communauté a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes membres et la communauté d'agglomération. Elle s'est réunie le 9 décembre dernier.

Son dernier rapport prend notamment en compte la création de certains services communs au sein de Moulins Communauté et leurs conséquences sur les attributions de compensation, qui sont fixés par certains critères (ex : nombre d'enfants scolarisés par commune, kilomètre de voirie de la commune, revenus des habitants de la commune...).

Le rapport de la CLECT est adopté à l'unanimité.

6. ONF – coupe de bois 2025

M. MARTEL explique que les prochaines coupes de bois par les affouagistes, réalisées à partir de l'automne 2025 porteront sur les parcelles n° 9 et 17 de la forêt communale (soit environ 10 hectares).

Ces coupes seront mises en vente fin 2025 ou début 2026.

Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté, demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites et donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

7. Frais scolaires

Chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la répartition intercommunale des charges scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 des enfants scolarisés à l'école Henri Matisse mais ayant leur résidence dans une commune extérieure à la commune de Trévol.

Le montant de 400 € par élève, inchangé par rapport à l'année précédente, est proposé.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

8. Point des adjoints

- ❖ M. JOUBERT Jean-Paul présente le document de l'appel à projet pour l'installation d'un boulanger pâtissier dans le centre-bourg. Il rappelle que cette opération est intégrée dans le projet de la mise en œuvre d'un pôle commerce, qui s'inscrit dans le RCVCB.
- ❖ Mme RAY-PEROT Agnès précise que 17 personnes étaient présentes lors de la manifestation Ciné Bocage qui s'est tenue sur la commune. Elle rappelle que la commission vie associative se réunira le 23 janvier afin de préparer le rdv du 31 janvier avec les présidents des associations trévoises. Enfin, elle informe le conseil que dans le cadre du jumelage avec Osjaków, une délégation d'environ 20 personnes de notre commune se rendra en Pologne du 3 au 10 juillet 2025.

- ❖ M. MARTEL Didier annonce la parution du prochain bulletin municipal « Trévol communication » à la mi-février. Il informe que l'appel à candidatures pour travailler à l'agence postale communale est clôturé. 13 personnes ont postulé.
- ❖ Mme ANGLARES Annick fait un point sur différents projets de l'IME Clairejoie. Elle mentionne ainsi le broissage et la peinture à venir des mains courantes du stade et l'intégration de jeunes lors d'entraînements du FC Haut d'Allier. Elle précise également que la kermesse de l'IME aura lieu le 14 juin 2025, une soirée jazz le soir sera ouverte aux trévois. Enfin elle annonce que l'IME Clairejoie va organiser un festival en 2026 sur deux jours ouverts à toute la population trévoise. Elle passe ensuite la parole à M. DOMAS Julien, délégué de la commune au SICTOM Nord Allier, qui fait un point sur l'étude relative à la réorganisation de la collecte des déchets sur le territoire du syndicat. Le conseil syndical du 10 décembre 2024 a majoritairement voté pour un scénario prévoyant notamment, pour les communes rurales comme Trévol, une collecte en porte à porte des papiers, journaux et emballages (« sacs jaunes ») et un apport volontaire en point de tri des ordures ménagères (« sacs noirs »). Aucun changement n'est prévu pour les déchets verts et les gros cartons (apport en déchetterie). Ce scénario doit maintenant être affiné et précisé, et les modalités de sa mise en œuvre (fréquence des collectes, localisation des points de tri ...) définies. L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles de collecte n'interviendra pas avant 2026.

Mme JACQUARD Marie-Thérèse reprend la parole pour parler des sujets suivants :

- Réunion avec les parents d'élèves avec la commission école le 03/02/2025 à 18h30 (coûts des infrastructures restaurant scolaire et garderie) ;
- Réunion de la commission finance le 04/02/2025 à 19h00 avant le conseil municipal du 10/02/2025 ;
- Cour de l'école : une réunion de travail pour l'aménagement de la cour avec des arbres est à déterminer ;
- Le Conseil Départemental a mis un programme pour la plantation d'arbres sur le département : faire un verger ? combien d'arbres chaque commune peut obtenir ? Réfléchir à ce que la municipalité pourrait réaliser avec ces arbres ;
- Voirie : voir quels travaux sont à entreprendre et qui n'ont jamais été réalisés (route d'Aurouër, route d'Avrilly à voir et la rue Pasteur à refaire quand la ZAC sera finie) ; les subventions du département vont baisser voire être supprimées pour la voirie ;
- Rue des Acacias : voir qui a la priorité et mettre un panneau ;
- Les ombrières : voir si les trévois et la commune peuvent profiter de l'électricité produite à prix plus bas ; le SDE03 est porteur de projet à voir si des personnes sont intéressées.

La séance est levée à 22h15.